

10084/1/19 REV 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 juin 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 juin 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovénie

E 14107



**Bruxelles, le 6 juin 2019
(OR. en)**

**10084/1/19
REV 1**

**SOC 450
EMPL 341**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision portant nomination de plusieurs membres titulaires et membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de
DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants

du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie
et de travail

pour la Lituanie, le Luxembourg et la Slovaquie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant
la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)¹,
et notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et
par les organisations de travailleurs et d'employeurs,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres
suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration
des conditions de vie et de travail pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Le gouvernement du Luxembourg et l'organisation d'employeurs BusinessEurope
ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

² JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 31 mars 2023:

I. REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Titulaires	Membres suppléants
Luxembourg	M ^{me} Nadine WELTER	M. Gary TUNSCH

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaires	Membres suppléants
Lituanie		M. Ričardas SARTATAVIČIUS
Slovénie	M. Jože SMOLE	M. Igor ANTAUER

Article 2

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision est publiée, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président
